



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION
N° 25-14

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ORGANISATION DES OLYMPIADES
DES CENTRES DE GESTION**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à neuf heures trente, s'est réuni en son siège,
Le 25 mars 2025 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBault, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBault Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir M G.CHANCLUD	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent*	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20250407-25-14-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Pouvoir Mme N.VERTENEUILLE	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Pouvoir Mme J.VACHER	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme G.COURET	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	8
Présents prenant part au vote	7
Présents en visioconférence	10
Présents en visioconférence prenant part au vote	9
Pouvoirs	5
Votants	21

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- Le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT :

-que l'association du Personnel du CIG Grande Couronne missionné par le CIG Grande Couronne et le CDG de Seine-et-Marne, pour leurs agents respectifs, organisent une journée complète d'épreuves, baptisée « Les Olympiades des Centres de Gestion » impliquant les agents volontaires des deux établissements,

- que ce projet vise à permettre une meilleure connaissance mutuelle des deux centres de gestion et de leurs agents et à créer une dynamique positive entre les deux établissements, propice à de futures collaborations mutuellement profitables,

-qu'il convient d'encadrer cet événement, et notamment son volet financier¹, par la signature d'une convention de partenariat entre le CDG 77 et l'Association du Personnel du CIG Grande Couronne.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique

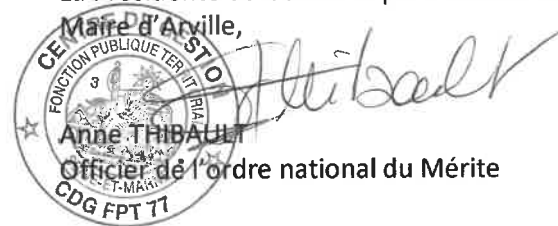
D'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat relative à l'organisation des « olympiades des centres de gestion » jointe en annexe et les avenants éventuels y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 07 avril 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,

Maire d'Arville,



Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

¹ Coût total prévisionnel estimé à environ 8000€ (proratisé au nombre d'agents participant de chaque CDG)



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ORGANISATION DES « OLYMPIADES DES CENTRES DE GESTION » LE 30 SEPTEMBRE 2025

ENTRE

L'Association du Personnel du Centre Interdépartemental de Gestion
de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France,
5 Rue Molière / 15 rue Boileau - 78000 Versailles,
Représentée par son Président, Julien Descamps,
ci-après dénommée « l'Association du Personnel du CIG Grande Couronne »,

ET

Le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne,
10, point de vue – CS40056 – 77564 Lieusaint cedex,
Représenté par sa Présidente, Anne Thibault,
dûment autorisée par délibération n° 25/13 du 07 avril 2025
ci-après dénommé « le CDG de la Seine et Marne »,

ci-après désignées ensemble « les parties »,

PRÉAMBULE

Considérant la volonté commune de l'Association du Personnel missionnée par le CIG Grande Couronne et du CDG de Seine-et-Marne, d'organiser un événement sportif partagé et convivial pour les agents de leurs établissements.

Considérant le succès de l'édition 2024 des Olympiades des CIG, et au vu des échanges entre les collectifs d'agents missionnés en début d'année 2025 dans chacun des centres de gestion pour réfléchir à l'organisation de cette rencontre sportive.

Considérant l'intérêt de cette initiative, qui va favoriser une meilleure connaissance mutuelle des deux structures et de leurs agents et créer une dynamique positive entre les deux CDG, propice à de nouvelles collaborations mutuellement profitables.

Considérant l'opportunité de réitérer un tel projet sportif, suite au succès de l'édition 2024.



IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'encadrer l'événement sportif commun organisé conjointement par l'Association du Personnel du CIG Grande Couronne missionné par le CIG Grande Couronne et le CDG de Seine-et-Marne, pour leurs agents respectifs, baptisé « Les Olympiades des Centres de Gestion » et consistant en une journée complète d'épreuves sportives impliquant les agents volontaires des deux établissements.

A ce titre, la présente convention fixe les obligations réciproques des parties.

Article 2 – Date, horaires et lieu de l'évènement

L'évènement « Les Olympiades des Centres de Gestion » se tiendra le mardi 30 septembre 2025, de 9 h à 16 h.

Il se déroulera au cœur de la forêt de Ville-Saint-Jacques (77130).

Article 3 – Nombre et sélection des agents participant

Le nombre maximum de participants aux « Olympiades des Centres de Gestion » est limité à 100 personnes.

Un formulaire commun d'inscription à l'évènement sera mis à la disposition des agents des deux centres de gestion sur internet.

Les parties s'engagent à favoriser une répartition des participants la plus équitable possible entre les deux centres de gestion et entre femmes et hommes.

Si, à la date limite d'inscription, un trop grand nombre d'agents se porte volontaire, une sélection sera effectuée par les parties selon les modalités suivantes :

- si le nombre d'inscrits excède 50 agents dans chacun des centres de gestion, il sera procédé à une sélection dans chaque centre de gestion, selon des modalités à définir par leurs soins (tirage au sort, priorité par ordre d'inscription...), afin de ramener le nombre d'inscrits par centre de gestion à 50 ;
- mais si l'un des centres de gestion compte moins de 50 inscrits, la sélection sera effectuée uniquement dans l'autre centre de gestion, là encore selon des modalités à définir par ses soins, pour ramener le nombre total d'inscrits à 100.

Article 4 – Co-financement de l'évènement par les parties

Le coût d'organisation de cet événement est estimé à environ 8 000 euros TTC.

Son financement sera réparti au prorata du nombre d'agents participant au sein de chaque centre de gestion.



Les solutions de transports éventuellement mises en place par les centres de gestion qui le souhaitent restent intégralement à leur charge.

Afin de permettre la réservation, dans les meilleurs délais, de l'ensemble des prestations proposées par le prestataire à l'occasion de cet événement, les dépenses seront engagées par l'Association du Personnel du CIG Grande Couronne, qui refacturera ensuite au CDG de Seine-et-Marne, le montant qui lui est dû, selon les modalités de répartition définies au précédent alinéa, après lui avoir transmis les justificatifs attestant du caractère exigible de ce montant.

Le remboursement de la participation financière du CDG de Seine-et-Marne sera effectué par virement bancaire sur le compte de l'Association du Personnel du CIG Grande Couronne suivant :

- IBAN : FR76 1027 8063 9800 0219 2560 286
- BIC : CMCIFR2A

En cas de résiliation de la convention ou d'annulation de l'événement, les sommes engagées auprès du prestataire qui ne pourraient faire l'objet d'un remboursement resteront dues par chacune des parties selon les modalités de répartition précisées ci-dessus.

Article 5 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et se poursuivra jusqu'au 31 décembre de l'année de sa signature.

Son possible renouvellement pour l'année suivante et son éventuel élargissement à d'autres partenaires institutionnels seront envisagés après un bilan de cette nouvelle édition.

Article 6 - Résiliation

Dans l'hypothèse où l'une des parties souhaiterait résilier cette convention, elle devra en informer les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'expiration du délai de quinze jours à compter de la réception de la lettre prévue au précédent alinéa, la convention sera résiliée de plein droit :

- en l'absence de réponse de l'autre partie,
- en cas de désaccord persistant entre les parties,
- ou en cas d'accord de l'autre partie quant à la résiliation.

Article 7 : Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.



Article 8 : Contentieux

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, les parties s'engagent à rechercher et privilégier toute voie amiable de règlement. À défaut, le tribunal administratif compétent connaîtra du litige.

Fait à Versailles, le 07 avril 2025

Le Président
de l'Association du Personnel
du CIG Grande Couronne

Julien Descamps

La Présidente
du CDG de Seine-et-Marne

